

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_32
id. 1184

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA
D'INGÉNIERIE TRÈS HAUT DÉBIT EN TARN-ET-GARONNE**

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2013, l'Assemblée Départementale a validé la réalisation d'un Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit en Tarn-et Garonne.

Une consultation a été lancée dans ce sens en Juillet 2014, et les candidatures ont été examinées à l'occasion d'une Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 Septembre 2014.

Je vous propose, à travers ce rapport de prendre acte des résultats de cet appel d'offres.

A- Enjeux et objectifs du Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit

Je vous rappelle que cette étape importante pour **la mise en œuvre de notre Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)** vise à nous doter d'un document proche de **l'avant-projet sommaire (APS)**.

Ses objectifs sont multiples :

- **préciser et optimiser le tracé** des réseaux fibre optique à venir, en étudiant la possibilité de mobiliser l'ensemble des infrastructures existantes, publiques comme privées ;
- envisager l'ensemble des possibilités de **montée en débit du réseau cuivre** ;
- affiner le **chiffrage des coûts** ;
- disposer d'un dossier technique et financier précis **d'aide à la décision**, à l'échelle départementale comme **pour chaque EPCI**, dans la perspective du **syndicat mixte dédié** ;
- consolider l'obtention du **financement de l'Etat** (23,8 millions d'euros) et des autres **financements à venir** (Europe, Région) ;
- doter le futur syndicat des **outils de pilotage** du réseau projeté, dans la perspective de sa mise en œuvre.

B - Financement du Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit

Pour réaliser cette opération, nous avons décidé lors de la DM1 de 2013 d'une **autorisation d'engagement de 200 000 €**. Les fonds **FEDER** ont été sollicités à **hauteur de 50%** (100 000 €).

A ce jour, près de **73 000 € ont été engagés** pour :

- un premier marché **d'assistance à maîtrise d'ouvrage** réalisée par le cabinet CERIS, pour préparer la consultation, assurer le suivi et procéder à la validation technique du Schéma d'Ingénierie (coût : 62 718,26 € TTC) ;
- **l'acquisition des données réseau** complètes de Orange (achat du « module d'informations préalables ») qui permettront d'exploiter l'information sur les infrastructures existantes (fibre optique et cuivre) à des fins d'optimisation des investissements à venir (coût : 10 375,60€ TTC).

Pour réaliser ce second marché (marché principal) dans le cadre du Schéma d'Ingénierie, le **budget prévisionnel** s'établit donc à près de **127 000 € TTC**.

C - Rappel de la procédure

Compte tenu du montant estimatif de la consultation, le marché a été lancé en procédure adaptée en application des articles 26-II-2 et 28 du code des marchés publics.

A l'issue de la procédure, **5 plis** ont été déposés dans les formes et délais requis. Il s'agit des cabinets :

- EGIS ;
- ON-X ;
- QUATREC ;
- SAFEGE ;
- STRATEGIC SCOUT.

D - Analyse des offres

Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement de la consultation, les offres sont jugées au regard des **critères** suivants :

- le **prix** (30% de la note) ;
- la **valeur technique** (70% de la note).
- Concernant l'évaluation de la valeur technique des offres, les sous-critères prévus à l'article 6 ont été appliqués :
- **méthodologie** (collecte de l'information, analyse de l'information collectée, planning et organisation de la mission) ;
- **livrables** (cartographiques et non cartographiques) ;
- **ressources mobilisées** (CV des intervenants et référents affectés à la mission).

E - Présentation des marchés

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 Septembre 2014 a décidé d'attribuer le marché à la société **ON-X** pour un montant de **113 448 € TTC** (95 540 € HT).

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer le marché correspondant.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 28 juin 2013 validant la réalisation d'un schéma d'Ingénierie Très Haut Débit en Tarn-et-Garonne,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché pour la réalisation d'un schéma d'ingénierie très haut débit en Tarn-et-Garonne avec la société ON-X pour un montant de 113 448 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET